

# France Télécom : les mauvais coups de l'été

Alain Morin

**Comme pour la retraite ou l'assurance maladie, le pouvoir et la direction de l'entreprise publique France Télécom tentent d'utiliser la gravité de la situation financière pour accélérer les réformes libérales. Deux projets de loi pour créer les conditions de sa privatisation ont été examinés par le gouvernement cet été. Celui-ci va-t-il tenter de les faire passer en force à l'automne ? Pourtant l'expérience de ce type de solutions poursuivie sans relâche depuis 2 décennies s'est déjà avérée catastrophique pour les usagers, l'emploi, les conditions salariales, l'aménagement du territoire ou les coopérations internationales.**

**A** lors que la « fracture numérique » liée aux choix de privatisation et de financiarisation de France Télécom tend à s'aggraver, le gouvernement et la direction de l'entreprise tentent d'accélérer l'allure pour mettre les salariés et les usagers devant le fait accompli.

C'est ainsi que, le conseil des ministres a adopté le 31 juillet dernier, en plein congés d'été, deux projets de loi visant, notamment, à transposer au plus vite des directives européennes dites « paquet télécom ».

Le premier concerne les modifications « des conditions d'attribution des missions du service universel des télécommunications, des conditions d'emploi des fonctionnaires et du statut de France Télécom ». Il s'agit en fait d'un projet qui prépare la privatisation totale de l'entreprise publique tout en s'attaquant aux droits des salariés fonctionnaires et contractuels. Avec l'autre projet relatif aux communications électroniques et au service de communication audiovisuelle, l'objectif est de favoriser durablement des concurrents face à France Télécom sur le marché intérieur français avec le renforcement des pouvoirs de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Une instance dont le rôle, aujourd'hui, n'est pas de promouvoir le droit à la communication pour tous, mais de livrer tout le secteur aux règles de la concurrence.

Ces projets ont été rejetés dans toutes les réunions pari-

taires concernées quand le vote n'a pu être refusé par la direction. Ils n'ont reçu le soutien d'aucune organisation syndicale qui, ensemble, ont exigé une concertation et refusé toute privatisation.

Ces projets de loi devraient maintenant être examinés par le législateur, mais une partie – le « paquet Télécom » – pourrait être adoptée par ordonnance législative. Cette partie concernerait les conditions d'attribution du Service Universel du premier projet de loi et celui renforçant l'au-

torité de régulation. Une telle démarche impliquerait d'en passer par une loi d'habilitation du Parlement (plusieurs directives pourraient d'ailleurs être transposées d'un même pas) tandis que le projet de loi sur le statut de France Télécom et de son personnel pourrait être examiné à partir du 20 octobre par le Sénat.

Cette précipitation n'est pas sans lien avec la situation financière de l'entreprise, mais aussi avec la montée de la contestation des privatisations, de la marchandisation des services et de toute la planète.

## L'ardoise de la dette

En effet France Télécom, en recourant massivement aux marchés pour financer sa croissance externe, croule sous une dette qui est montée jusqu'à 70 milliards d'euros en 2002. Plus de 100 milliards d'euros ont été dépensés pour



racheter des entreprises dans le monde entier, entreprises dont la valeur des actifs s'est écoulée avec l'effondrement du marché boursier dans ce secteur.

Face à cette situation, France Télécom semble poursuivre un double objectif :

- se désendetter en utilisant massivement son cash, gonflé notamment par les ventes d'actifs, et au prix d'une dépendance aggravée vis à vis des marchés financiers avec le recul de la part de l'Etat en dessous des 50% des fonds propres de l'entreprise. Elle entend ainsi se donner les moyens de programmer sa privatisation totale,
- pousser encore plus loin le remodelage en profondeur de l'entreprise pour la rentabilité financière.

Craignant le risque de défaillance de remboursement de la dette, France Télécom a emprunté sur les marchés par l'intermédiaire d'un EPIC, l'ERAP, 9 milliards d'euros, garantis par l'Etat, et remboursables au prix du marché tandis que les actionnaires ont été sollicités pour recapitaliser à hauteur de 15 milliards d'euros.

Par ailleurs il a commencé à revendre ses participations dans le capital de certains opérateurs étrangers, notamment en Amérique latine (Télécom Argentine, CTE Salvador). Ainsi, dans ces pays en crise profonde, se comporte-t-il comme un prédateur en ne cherchant qu'à revaloriser ses actifs et dégager des plus-values, quitte à y multiplier les suppressions d'emplois et à brader le service public. Alors que les 4/5 de la population de la planète n'ont pas accès aux télécommunications, ce comportement de l'entreprise française va encore aggraver la « fracture numérique » mondiale. Quelle contradiction avec les intentions affichées par M Chirac à l'égard des pays du sud !

France Télécom procède, par ailleurs, au rachat de sa dette. Au cours du premier semestre 2003, il aurait, dans une

certaine opacité, racheté pour 1 milliard d'euros certaines de ses propres obligations.

France Télécom vient également de procéder à l'intégration totale d'Orange dans la maison mère en rachetant les actions minoritaires de sa filiale. Cela lui permettra de doubler ses fonds propres et d'utiliser les « cash flows » d'Orange

extirpés à coup de suppressions massives d'emplois et de méthodes de management visant avant tout la baisse des coûts salariaux.

Certes, cette intégration peut favoriser des partages d'équipements et des mutualisations de dépenses ou améliorer l'offre globale de l'entreprise, mais soulignons que le coût total de cette acquisition est évalué à 59 milliards d'euros.



## Faire sauter le verrou du statut de l'entreprise pour privatiser

Une large partie de ces opérations devra être aussi financée en recherchant par tous les moyens à accroître la rentabilité de l'entreprise afin de relancer l'action France Télécom en vue de nouvelles recapitalisations par appel au marché. Cela permettrait à l'Etat d'accroître ses recettes budgétaires en liquidant une partie de ses participations publiques réévaluées. Mais, pour cela, il se heurte encore à la loi actuelle qui l'empêche de descendre sa participation sous le seuil de 50% du capital social de France Télécom.



D'où le besoin de changer la loi. Ce que le gouvernement voudrait faire avec le projet de loi modifiant le statut de France Télécom, notamment en supprimant l'article 1-1 de la loi du 2 juillet 1990 : « **La personne morale de droit public de France Télécom mentionnée à l'article premier est transformée à compter du 31 décembre 1996 en une entreprise nationale dénommée France Télécom, dont l'Etat détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital.** » Ainsi France Télécom serait transformé en une société anonyme ordinaire. La possibilité d'une privatisation totale est ainsi ouverte dès le vote de la loi.

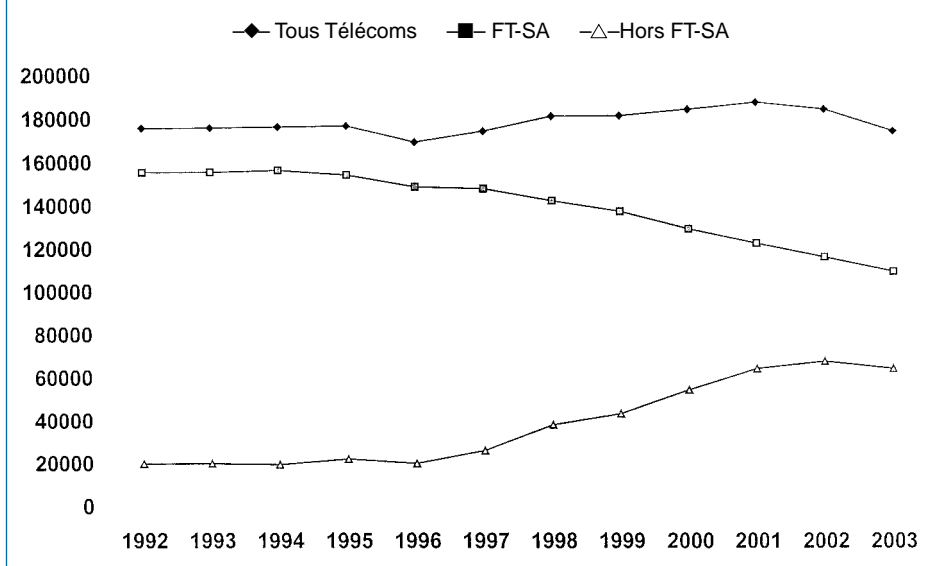
Si cette année la dette a reculé de 18 milliards d'euros, baissant ainsi les charges financières, c'est au prix de cessions importantes d'actifs et d'une forte mobilisation des liquidités, d'une dévitalisation et d'une fragilisation profonde de l'entreprise, d'une aggravation de la fracture numérique et d'un affaiblissement de l'emploi, de la recherche, du développement des capacités humaines de l'entreprise et de son avenir.

## La guerre aux dépenses salariales et aux usagers du plan TOP « Total Operational Performance »

Avec ces projets de loi, il s'agit également de pousser encore plus loin le remodelage de l'entreprise pour la rentabilité financière. Cela s'inscrit dans l'objectif du plan TOP de dégager 15 milliards de « cash-flow » en trois ans par une réduction de tous les coûts d'exploitation (emploi, investissement, recherche,...) et par une pression financière accrue sur les usagers les plus captifs de France Télécom. Une de ces lois permettrait de mettre en cause la sécurité de l'emploi des salariés de France Télécom pour accentuer la précarité dans toute la branche.

En 2003, 13 500 suppressions d'emplois sont programmées, dont 27.500 en France. Cette baisse de l'emploi touche maintenant tout le secteur qui, en pleine expansion, devient pourtant destructeur net d'emplois. (Voir le graphique).

## Evolution des emplois dans les télécommunications



De même, l'entreprise cherche à accroître ses profits en visant le freinage des salaires. Ainsi il remet en cause la part variable de ceux-ci jusqu'alors censée stimuler le travail en faisant appel à un nouveau management : la Performance Individuelle Comparée (PIC). Cette PIC classe et compare en permanence, à l'aide d'un tableau de bord, la performance de chacun avec un arsenal de sanctions pour ceux qui seraient à la traîne (déplacements contraints, licenciements pour les derniers contractuels, ...). Les pressions se multiplient aussi sur les salariés malades avec l'appel à des cabinets de contrôles médicaux tandis que les pratiques de harcèlement se répètent.

Dans ces conditions, on relève une montée du nombre de décès par suicide (+38% depuis 1998) et la multiplication de situations de stress. Ce qui a même contraint la direction à mettre en place une commission stress au niveau national.

Mais, dans la mise en oeuvre du plan TOP, la direction se heurte au statut de fonctionnaire d'une majorité de salariés travaillant en France. D'où la tentative de modifier cette situation avec le projet de loi. Celui-ci prévoit que les fonctionnaires qui le souhaitent se verront proposer par l'entreprise un contrat de travail de droit privé sur la base d'un emploi et d'une rémunération au moins équivalents aux leurs. Sachant que les promotions seraient largement conditionnées à un tel choix des salariés, il s'agit de casser une sécurité pour accroître la précarité et la flexibilité de surexploitation des salariés. La loi prévoit aussi une transformation des instances représentatives du personnel qui devraient s'aligner sur les règles des entreprises privées pour réduire les pouvoirs d'intervention des travailleurs.

#### La marchandisation de tous les services contre les usagers

Avec le projet de loi relatif aux obligations du service public des télécommunications et à France Télécom, le gouvernement s'est employé à une transcription hyper libérale des directives européennes.

En contradiction avec ses déclarations répétées sur son attachement à la spécificité française des services publics et, alors que la directive européenne permet de maintenir la mission de l'entreprise publique pour le service universel, le gouvernement a fait le choix de lui retirer cette mission

historique et d'instituer l'appel à candidatures. Cela mettrait en concurrence toutes les entreprises plutôt que d'organiser des coopérations avec France Télécom pour permettre le développement, avec une meilleure efficacité sociale, de cette mission. Un tel choix risque d'entraîner une redéfinition du service public de très bas niveau. Cette loi, qui ouvrirait de nouveaux terrains d'affrontement pour le profit, ne ferait qu'accroître les inégalités, les gâchis d'investissement. « *Ce serait la fin de la mise à disposition pour la population et sur tout le territoire du minimum d'accès aux moyens téléphoniques. Seules les collectivités territoriales qui pourraient s'en donner les moyens pourraient se le payer. Mais à quel prix pour les citoyens alors qu'aujourd'hui aucun des opérateurs n'investit ni dans la recherche, ni dans leur développement et que dans le projet de loi il est noté "que France Télécom ne concourrait plus à promouvoir et développer l'innovation et la recherche dans son secteur d'activité"* ».

Cela va encore aggraver les conséquences de la pression des critères de rentabilité financière sur les usagers. Or déjà, entre 1995 et 2003, tous les tarifs de base, touchant plus lourdement les plus petits usagers se sont envolés : les abonnements (+ 86 %), la mise en service du téléphone (+89 %), la seconde prise et les interventions de dépannage, jusqu'alors gratuites, sont maintenant respectivement facturées 46 euros et 68 euros. Et le moindre retard est maintenant facturé 9,48 euros

Alors que la directive européenne donne la possibilité aux États d'élargir le contenu du service universel, le projet gouvernemental veut réduire son périmètre au strict minimum : à l'accès au téléphone fixe, aux appels d'urgence, à l'annuaire des pages blanches, aux services de renseignements et aux cabines téléphoniques.

Alors que les dirigeants franco-allemands avancent de grandes ambitions pour l'équipement en réseaux de télécommunications dans le cadre d'une initiative européenne pour relancer la croissance, le projet de loi refuse d'intégrer dans le service universel la téléphonie fixe et les fréquences, internet et le haut débit.

#### L'exigence de pistes alternatives

L'échec des solutions libérales, que l'on veut relancer à partir des difficultés financières de l'entreprise, exige un moratoire sur l'application des directives et leur transposition nationale, un bilan des vingt années de déréglementation et un débat public à l'échelle du continent.

Tout montre que de profonds changements touchant, à la fois l'orientation de la politique européenne, celle des gestions de l'entreprise, le financement de la filière et les pouvoirs d'intervention des usagers et des salariés, doivent être engagés.

Cela passe par une extension du champ des entreprises publiques, mais aussi un rôle nouveau de l'entreprise publique dans toute la filière, en France et à l'étranger, y compris en direction du secteur privé pour inciter à une



autre efficacité économique et sociale.

Cela nécessite « d'aller vers un nouveau type d'entreprises publiques qui seraient elles-mêmes très ouvertes et coopérantes, au lieu d'être fermées et repliées sur leurs emprises nationales. Il s'agit, selon nous, de chercher à promouvoir une structure coopératrice nouvelle permettant de maîtriser les coopérations avec les services publics européens et au plan mondial, dans le cadre notamment d'accords très développés et démultipliés de sociétés jointes ».

Les infrastructures du réseau devraient être propriété publique. Pour cela, l'entreprise France Télécom et son capital devraient être sous contrôle public.

L'autorité de régulation des télécoms (ART) devrait être radicalement refondue avec une représentation renforcée des usagers, des collectivités, du Parlement et des salariés de la filière. Ses missions doivent être redéfinies.

Il faut mettre en échec les projets de loi en discussion qui aggraveraient les risques de démantèlement du groupe France Télécom et préserver les conditions de développement du service public sur le territoire national. « Il faut aussi promouvoir de nouvelles missions. Les entreprises publiques, aujourd'hui, devraient déployer, à côté de leurs missions traditionnelles de service public, une grande mission nouvelle de lutte contre le chômage et la précarité, de mise en place et d'essor d'un nouveau droit à la formation tout au

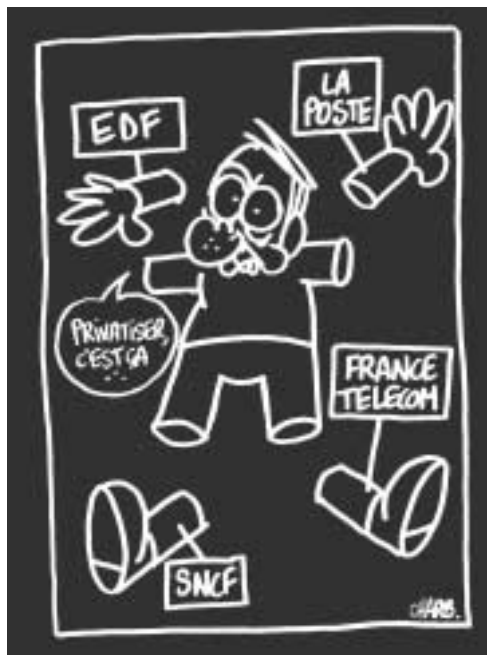
long de la vie pour chacun. En sécurisant ainsi l'emploi et la formation de tous leurs salariés, avec une mobilité choisie, en recourant pour cela à des critères de gestion d'efficacité sociale, les entreprises publiques sécuriseraient du même coup leurs propres missions traditionnelles de service public ».

Il faut réduire les charges de la dette, en sollicitant ceux qui ont bénéficié des 35 milliards de survalueur des multiples fusions acquisitions (actionnaires institutionnels et privés). Les banques ayant financé ces opérations financières et qui ont, elles aussi, une large responsabilité dans les difficultés de France Télécom devraient être solidaires dans son redressement. Elles

devraient rééchelonner la dette et même renoncer à une partie de leurs créances parce qu'il s'agit d'une grande entreprise publique, stratégique dans son domaine pour l'avenir de la France et de l'Europe. La consolidation de France Télécom doit donc être aussi leur affaire et pas seulement celle de l'État, des contribuables, des salariés et des usagers. ■



1. Conférence de presse de la fédération des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications du 11 juillet 2003.
2. Avis du groupe communiste à la commission d'enquête sur la gestion des entreprises publiques, p 26. *Economie et politique* n° 586-587. Mai juin 2003.
3. Idem p 27.



Carte-pétition éditée par le PCF

**Carte-pétition**  
services publics  
et les entreprises publiques

Monsieur Le Président de la République,  
Je me prononce :

- Pour l'arrêt immédiat du processus de privatisation des entreprises de service public ;
- pour que ces entreprises répondent aux besoins modernes des usagers à partir d'une gestion réellement démocratique ;
- pour qu'elles contribuent à mettre l'économie au service du progrès social, de l'emploi et du développement durable.

Nom - prénom : .....

Adresse : .....

Signature :

Édité par le PCF - Brochure Services publics  
2, place de Cochenot - 75007 Paris Cedex 19 - E-mail : jct@servicespublics.fr